

**DELIBERATION N° .2022.039**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**Dominique DUFUMIER est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 14 : ACCORD SUR LE RETRAIT DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)**

**RAPPORTEUR : MICHEL NUNG**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-19 ; L5211- 25-1 ; L 5212-28 ; L 5212-29 et L5212 -30 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville Champigny-sur-Marne en date du 2 février 2022 relative à son retrait du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) ;

Vu la délibération du SIRESCO du 22 mars 2022 actant le principe du retrait de la ville de Champigny-sur-Marne ;

Vu les statuts du SIRESCO ;

Considérant les échanges et les réunions de travail qui ont eu lieu entre le SIRESCO et la ville de Champigny-sur-Marne concernant la définition des modalités de retrait et notamment le calcul de l'indemnité de sortie ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Champigny-sur-Marne du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS

